



Succession fils unique et famille vautour

Par **Louis01200**, le **15/08/2019** à **06:44**

Bonjour à tous,

mon père que je ne vois plus depuis des années cause problèmes familiaux a du entrer à l'hôpital et il y a malheureusement de fortes probabilités pour que cela se termine mal.

Le problème est que je suis enfant unique, je suis à l'autre bout de la France dans l'Ain et qu'il est hospitalisé à Tarbes, mon travail m'empêche de me déplacer et que certains frères et sœurs sont très mal intentionnés et que personne ne m'informerait s'il arrive quelque chose. seule une personne a les clés de chez lui et même si je ne le vois plus je ne veux pas que les vautours gravitent autour

Je sais qu'il a une maison et que ses frères et sœurs s'empresseraient jusqu'à aller faire des faux papiers pour s'en emparer

Étant son seul enfant, comment je peux faire pour m'assurer que je sois seul décideur ?

Je sais qu'il faut faire un contrat d'obseques mais je n'ai aucun papier ni aucun moyen de les avoir

Puis-je interdire que quelqu'un entre chez lui et porter plainte si tel est le cas ? Est-ce que je peux contacter un notaire afin qu'il soit informé s'il se passe quelque chose ? et du coup que je le sois aussi ? en lui donnant mes infos car j'ai déjà eu le coup il y a 2 ans, personne ne m'a averti du décès d'une tante et moi et ma famille n'ont même pas été sur le faire-part, tous ses biens se sont vendus à une vitesse incroyable tellement les vautours étaient vite sur les lieux

Je ne veux pas que cela se reproduise avec mon père et je veux contrôler la situation

merci à tous de vos réponses

Par **youris**, le **15/08/2019** à **11:01**

bonjour,

si vous n'avez plus de relations avec votre père, qui voulez-vous qu'il vous prévienne de son

décès ?

Vous devez prendre contact avec la personne qui a les clés de son appartement pour qu'elle ne les donne à personne et savoir si votre père a désigné un notaire pour sa succession.

la meilleure solution serait que vous envisagiez de vous rendre à Tarbes.

salutations

Par **Louis01200**, le **15/08/2019** à **13:00**

Ce n'est pas si simple, une affaire de couple et un retournement de cerveau a fait qu'il ne veut plus me voir.

Je ne m'imagine pas aller réclamer quoique ce soit, sauf que je n'accepterai pas non plus que ces vautours aient satisfaction, quitte à bloquer la situation 15 ans, je m'en moque
Puis je contacter un notaire qui s'occuperait de cela ?

Par **youris**, le **15/08/2019** à **13:50**

vous pouvez demander à un notaire de vous représenter en lui donnant un mandat mais je ne suis pas certain que cela intéresse un notaire et cela ne sera pas gratuit.

mais il sera nécessaire que le notaire soit prévenu du décès de votre père et par qui ?

pourquoi ne pas demander cela à la personne qui a les clés.

Par **Visiteur**, le **15/08/2019** à **18:46**

Bonjour

"Je sais qu'il a une maison et que ses freres et soeurs s'empresseraient jusqu'à aller faire des faux papiers pour s'en emparer"

Pas si simple, voire impossible. Si votre père n'a pas établi un testament en leur faveur, il n'ont droit à rien. Avec un testament, 50% maxi, car vous êtes fils unique et devez obligatoirement recevoir la moitié.